

Présentation des comptes de nos paroisses pour l'année 2025

Saint-Priest, le 20 avril 2026

1. Ensemble paroissial de Mions, St Pierre de Chandieu, Toussieu

RECETTES	2023	2024	2025	2025/2024
Quêtes dominicales	13 779	14 732	17 789	+20,8%
Quêtes et casuels (funérailles, baptême, mariage)	37 306	45 298	43 639	-3,7%
Autres produits (catéchèse, dons, intérêts)	23 473	22 333	20 554	-8%
TOTAL RECETTES	74 558	82 363	81 982	-0,5%

DÉPENSES	2023	2024	2025	2025/2024
Eau, électricité, gaz	18 280	14 337	14 430	+0,6%
Salaires, traitements, nettoyage locaux	12 470	11 746	11 835	+0,8%
Contribution diocésaine	28 116	10 532	14 036	+33,3%
Autres charges (achats, assurances, travaux...)	12 931	13 518	35 386	+161,8%
TOTAL DÉPENSES	71 797	50 133	75 687	+51%

Commentaire :

Avec un total des dépenses de 75 687 € et de recettes de 81 982 €, l'ensemble paroissial pour cette année 2025 est bénéficiaire de 6 295 €. Nous remarquons une augmentation des quêtes dominicales dont nous vous remercions. L'augmentation significative des dépenses en 2025 vient de l'investissement sur la sono de l'église de Saint Pierre de Chandieu et de l'achat des nouveaux livres de chants pour les trois églises.

2. Paroisse de Saint-Priest

RECETTES	2023	2024	2025	2025/2024
Quêtes dominicales	35 985	38 203	44 557	+16,6%
Quêtes et casuels (funérailles, baptême, mariage)	47 909	43 964	39 597	-9,9%
Autres produits (catéchèse, dons, intérêts)	47 648	34 883	37 193	+6,6%
TOTAL RECETTES	131 542	117 050	121 347	+3,7%

DÉPENSES	2023	2024	2025	2025/2024
Eau, électricité, gaz	13 781	18 528	19 148	+3,35%
Salaires, traitements, nettoyage locaux	12 228	12 534	10 779	-14%
Contribution diocésaine	30 168	18 288	21 616	+18,2%
Autres charges (achats, assurances, travaux...)	105 445	49 979	78 413	+56,9%
TOTAL DÉPENSES	161 622	99 329	129 956	+30,8%

Commentaire :

Avec un total des dépenses de 129 956 € et de recettes de 121 347 €, notre paroisse pour cette année 2025 est déficitaire de 8 609 €. Merci pour l'augmentation des quêtes dominicales. L'augmentation des charges vient du remplacement d'une chaudière à ND de la Paix et la restauration complète de la « salle technique » à la cure du Village.

Nous attirons votre attention sur 2 points significatifs pour 2026 :

- Vous allez très prochainement être sollicité pour la souscription exceptionnelle pour travaux pour la restauration des salles à ND de la Paix. Nous comptons sur votre générosité. Votre participation sera en partie déductible de vos impôts.
- Les deux conseils économiques rassemblés le 4 mars 2026 ont décidés à l'unanimité moins une voix la fusion de nos deux comptabilités de l'ensemble paroissial du SEL au 1^{er} janvier 2027.

Les conseils économiques de nos paroisses vous remercient vivement pour votre confiance et votre soutien.

P. Franck Gacogne et les Conseils Paroissiaux pour les Affaires Economiques (CPAE)

Quêtes, casuel, Denier...

Quelles différences et à quoi ça sert ?

Prenons d'abord conscience que l'Église catholique ne vit que de dons. Elle ne reçoit de subvention ni de l'Etat, ni du Vatican.



1. Quêtes :

C'est quoi : C'est votre participation ordinaire au cours d'une célébration. Le dimanche, elle peut se faire en espèces, par carte sans contact (à Saint-Priest et à Mions) ou encore par prélèvement (la quête prélevée permet une déduction fiscale).

Pour quoi : La quête revient à la paroisse et participent aux frais généraux (énergies, entretien des bâtiments, communication, impôts, assurances etc...). Quelques quêtes dans l'année sont dites « impérées » et alors reversées partiellement ou totalement à un autre organisme d'Église.

2. Casuel :

C'est quoi : C'est l'offrande offerte par une famille à l'occasion de la préparation d'un sacrement (mariage, baptême, funérailles, communion...)

Pour quoi : Le casuel revient à la paroisse et participe au financement des coûts de formation des équipes, du matériel pédagogique et pastoral, le nécessaire pour les célébrations...

3. Offrande de messe :

C'est quoi : C'est un don qui accompagne une intention de messe que vous souhaitez faire dire pour une circonstance particulière ou un défunt. La messe n'a pas de prix, ce don est libre ! Le diocèse vous propose une offrande d'au moins 18 €.

Pour quoi : Reversées au diocèse, par une péréquation, ces offrandes complètent le traitement des prêtres.

4. Denier de l'Église :

C'est quoi : C'est un don annuel auquel sont invités à participer tous les catholiques. Il est reçu par le diocèse de Lyon. Il peut être versé par chèque, carte bancaire ou virement et permet une déduction fiscale.

Pour quoi : C'est l'unique moyen par lequel sont versés les traitements et les salaires des prêtres, des séminaristes et des laïcs salariés dans les paroisses ou les services diocésains.



Sur notre ensemble paroissial du SEL, ils sont 8 prêtres et salariés au service de nos paroisses du SEL.

En 2025, environ 1000 foyers ont eu un lien ponctuel ou régulier avec nos paroisses. Pourtant seulement 372 d'entre eux ont participé au Denier.

Pourrons-nous compter sur vous en 2026 ?

Le montant de votre contribution importe moins que le fait de devenir donateur, car c'est la manière de dire votre attachement et remercier l'Église d'être présente aux moments importants de votre vie.

Si vous êtes imposable, votre don peut en partie être déductible de vos impôts, ce qui vous permet d'envisager une participation plus généreuse.

Document et enveloppe au fond de l'église, ou don en ligne :

<https://www.donnons-lyon.catholique.fr/denier-de-leglise/>

5. Legs :

C'est quoi : Il est possible de transmettre un bien ou un placement au diocèse de Lyon.

Pour quoi : Pour lui permettre de prévoir les grands travaux ou projets qui lui sont nécessaires